



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines  
78170

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025.70

### VOIRIE NUMÉROTAGE CHEMIN RURAL DE BECHEVET

Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs de police du Maire en ce qui concerne la sûreté et la commodité du passage dans les rues, places et voies publiques à l'intérieur des agglomérations,

**Vu** l'ordonnance du 23 avril 1823 rendant obligatoire le numérotage des maisons et des immeubles dans toutes les communes,

**Vu** le décret du 4 janvier 1955, notamment son article 7 quant à la publicité foncière,

**Vu** les circulaires n°432 du 8 décembre 1955 et n°121 du 21 mars 1958 du Ministère de l'Intérieur, précisant que seul le Maire a le droit de fixer par arrêté municipal tout numérotage d'immeubles,

**Considérant**, que le bâtiment ENEDIS localisé sur la parcelle cadastrée C229, accessible depuis le chemin rural de Béchevet, n'a jamais fait l'objet de l'attribution d'un numérotage,

**Considérant**, la demande de numérotage de ENEDIS par courrier du 12 septembre 2025,

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Le bâtiment Enedis implanté dans la parcelle cadastrée C 229, est ainsi numéroté :

#### **1 chemin rural de Béchevet**

#### **Article 2 :**

A compter de la notification du présent arrêté, le propriétaire devra apposer sur la façade de sa propriété la plaque ou le chiffre correspondant au numérotage attribué.

#### **Article 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité et publié conformément à la réglementation en vigueur.

#### **Article 4 :**

Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef du service départemental du cadastre,
- Monsieur l'inspecteur des contributions directes,
- Monsieur le receveur des postes de La Celle-Saint-Cloud,
- Monsieur le receveur de la poste du Chesnay,
- INSEE – service population,
- Le propriétaire concerné.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 30 décembre 2025.

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20251231-2025-70-AR  
Date de réception préfecture : 31/12/2025



Pour Le Maire empêché,  
Richard LEJEUNE  
Adjoint au Maire

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte.  
Dans un délai de deux mois à compter de sa  
publication ou de sa notification, cet arrêté peut  
faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la  
commune de la Celle Saint-Cloud et d'un  
recours contentieux devant le Tribunal  
administratif de Versailles.

Arrêté n°2025.70 du 30 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20251231-2025-70-AR  
Date de réception préfecture : 31/12/2025